

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### Enquête publique relative à la 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Ciotat

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Ciotat, portant sur certains points du règlement et notamment les règles de stationnement en centre-ville, la possibilité d'autoriser de nouveaux équipements publics par l'ouverture à l'urbanisation de secteurs classés en zone d'urbanisation future non réglementée à vocation d'habitat et d'équipements (AU1), l'inscription et la suppression d'emplacements réservés, la création de linéaires commerciaux permettant de pérenniser ces occupations du sol. Enfin, la mise à jour des annexes du PLU et la liste des servitudes d'utilité publique :

du lundi 15 mai 2017 au lundi 19 juin 2017 inclus.

Celle-ci, ordonnée par arrêté du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, se déroulera simultanément au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence (1) et en mairie de La Ciotat (2).

Le dossier soumis à enquête, y sera consultable durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels), ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence (5). Il sera accompagné de registres dans lesquels le public pourra consigner ses observations.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Métropole Aix-Marseille-Provence (3) - (4).

Le commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif de Marseille, est Madame Katherine CICONARDI.

Madame le commissaire enquêteur assurera des permanences pour la réception du public :

- en mairie de La Ciotat (2) les
  - Lundi 15 mai 2017 de 9h à 12h00
  - Mardi 23 mai 2017 de 14h à 17h00
  - Mercredi 31 mai 2017 de 9h00 à 12h00
  - vendredi 9 juin 2017 de 9h00 à 12h00
  - jeudi 15 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- à la Métropole Aix-Marseille-Provence (1) le lundi 19 juin 2017 de 13h30 à 16h30.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période de l'enquête, à l'attention de Madame Katherine CICONARDI, commissaire-enquêteur (3).

Dans un délai de 30 jours suivant l'expiration de l'enquête, le commissaire-enquêteur remettra au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à la disposition du public à la Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Métropole Aix-Marseille-Provence (4), en mairie de La Ciotat (2), et en Préfecture des Bouches-du-Rhône. Ils seront également consultables sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence (5).

La Métropole Aix-Marseille-Provence sera alors compétente pour prendre toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat. Celle-ci, se prononcera par délibération de son assemblée, au vu des conclusions de l'enquête publique, et décidera, s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de l'approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat.

- (1) - Métropole Aix-Marseille-Provence - le Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
- (2) - Mairie de La Ciotat - Service urbanisme - Rond-Point des Messageries Maritimes - 13600 La Ciotat
- (3) - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier - BP 48014 - 13567 Marseille cedex 02
- (4) - Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Immeuble CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13001 Marseille
- (5) - [www.marseille-provence.fr](http://www.marseille-provence.fr)